

Litige financier avec Souleymane Niaré

Auteur(s) : Williams Sassine

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Williams Sassine, Litige financier avec Souleymane Niaré, 1996/04/06

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4155>

Copier

Description & analyse

Analyse 1996.04.06 Litige financier avec Souleymane Niaré, et reconnaissance de dette + assignation brigade de gendarmerie 3 feuillets

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 17.19

Collation 3

Présentation

Date 1996/04/06

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre

utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages3

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 10/09/2025 Dernière modification
le 28/10/2025

Conakry le 6 Avril 96

Le soussigné Niasse Souleymane, Reconnaiss
devant 285.000 FG (deux cent quatre-vingt
cinq mille francs Guinéen)

- Un dictaphone (valeur 2800 FF)

- Un manuscrit "Histoire de l'Urgol"

A cette date, je lui remets comme
acompte (vingt mille francs) -
m'engage à lui rendre intégralement
le reliquat soit 265.000 FG (deux cent
soixante cinq mille francs) et tous les
autres objets, le plus tard possible. En
fin de quoi, j'autorise à avoir le
recours par tous les moyens pour
contacter la possession de tous ces biens.

Fait à Conakry le 6 Avril 1996 -

Niasse Souleymane - Le Témoin - Hé Niasse Souleymane

Conakry

Mardi 9 Juillet 1996

Je souigne MARE Souleymane affirme
devoir 265.000 à un William Jarrine.
Soume que je lui rendrai au plus tard le
2 Août 1996.
Je signale que je lui donnerai un téléphone ~~aujourd'hui~~
~~aujourd'hui~~ avant le 15 Août 1996
t'a fin de quoi je m'engage à respecter
les clauses de cet écrit.

LSB
MARE Souleymane

MARE Souleymane
Jola

ÉTAT-MAJOR DE LA RÉPUBLIQUE
GENDARMERIE NATIONALE

Travail, Justice, Solidarité

DERVETRE

CONVOCATION

M^r ou Mme Nicar à Dervertre le 10 octobre 1996
Demandant au quartier TEMSETYE commune Kaboury
est prié (e) de se présenter à la brigade Guinéenne
à partir de 18h pour affaire l-00 noement
Voir CONCERNANT à Brigade

Le Commandant du Btpdo

